

**COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 février 2023****Délibération n° 2023-02**

L'an deux mille vingt-trois le trois février à 18h30,  
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2023.

**Objet : Affectation des résultats****Etaient présents : 25**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Adrien HUGUET, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOU, Aubin AMARDEIL,

**Etait excusé ou absent : 4**

Mesdames Patricia RABELKA M'BENGUE (pouvoir à Frédéric GOULIER), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Rémi DELATTE), Aurélie DE VOS, Antoine CAMUS (pouvoir à Jean-François DODET),

**Formant la majorité des membres en exercice.****Messieurs Adrien HUGUET et Aubin AMARDEIL ont été nommés secrétaires.**

Monsieur Lionel CHENAL expose le rapport suivant :

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Considérant

Qu'afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires,

il est proposé d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement, qui ont été intégrés par anticipation au budget 2023 :

- Excédent d'investissement : 797 518,31 €
- Excédent de fonctionnement : 3 222 100,40 € :
  - Affecté en recettes d'Investissement à l'article 1068 pour : 1 276 094,41 €
  - Reporté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 pour : 1 946 005,99 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE 28 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) le présent rapport.**

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **22 FEV. 2023**

Le Maire



Jean-François DODET

Les secrétaires,



Adrien HUGUET



Aubin AMARDEIL

Date de publication : 25/02/2023